

Madame,
Monsieur,

La rareté de la main-d'œuvre, l'attraction et la rétention du personnel sont des enjeux majeurs pour plusieurs organisations. Considérant la période d'inscription au service de garde qui arrive à grands pas pour l'année scolaire 2024-2025, nous en profitons pour vous partager certains constats dans l'organisation de nos services.

Depuis les dernières années, nous observons que les demandes d'inscriptions reçues sont plus grandes que la capacité d'accueil des services de garde qui doivent respecter un ratio d'un.e éducateur.trice pour 20 enfants. Cette réalité nous oblige désormais à faire une analyse des demandes d'inscriptions reçues en fonction de la main-d'œuvre disponible. Une priorisation des élèves **réguliers** sera mise en place encore cette année si nous ne sommes pas en mesure de combler tous les besoins reçus.

⇒ Dans le cas d'une demande d'inscription refusée, la technicienne du service de garde communiquera avec les parents. Les demandes reçues ne pouvant être acceptées seront alors placées sur une liste d'attente.

De plus, en prévision de la période d'inscription, voici certains rappels importants:

- ⇒ L'inscription permet notamment de mettre à jour les informations de votre enfant pour la prochaine année scolaire telles que : *ses journées et périodes de fréquentation hebdomadaire, son dossier médical, les personnes autorisées à venir le chercher et les contacts en cas d'urgence.*
- ⇒ La facturation est produite en fonction des présences prévues au contrat de service (*place réservée/place payée*).
- ⇒ Selon les critères ministériels, seul l'enfant inscrit et présent au 30 septembre est officiellement déclaré comme **régulier*** et financé par le ministère de l'Éducation (**minimum de 2 périodes par jour de 1 à 5 jours*).
- ⇒ Il est important d'indiquer vos besoins réels de fréquentation de votre enfant pour 2024-2025.
- ⇒ Les besoins exprimés permettent à la direction d'école de planifier la main-d'œuvre du service de garde en fonction des inscriptions reçues et des ratios éducateurs.trices/élèves.
- ⇒ Après la période d'inscription, le service de garde se réserve le droit de refuser ou d'autoriser les demandes d'ajouts de fréquentation en fonction du personnel engagé et des places disponibles afin de s'assurer du respect des ratios pour la sécurité des élèves.
- ⇒ Aucune modification à l'inscription (contrat de service) ne pourra être effectuée avant le mois d'octobre.

Le centre de services scolaire est conscient que cette situation aura un impact pour certaines familles et soyez assurés que nous mettons tous les efforts afin d'avoir le personnel nécessaire pour répondre aux besoins. Nous profitons de l'occasion pour inviter les personnes intéressées à travailler dans nos services de garde à contacter notre Service des ressources humaines, à l'adresse <https://www.csragsuenay.qc.ca/carrieres/> ou au 418-698-5000 poste #5285.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec la direction ou la technicienne du service de garde de votre école.

Toutes les informations relatives à la période d'inscription du 12 au 16 février 2024 vous seront transmises par courriel dans la semaine du 5 au 9 février 2024.